

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE JUNAS DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

**Présents** : M. ANDRÉ Guy, Mme CAM Morgane, M. FOLLANA Francis, M. NÈGRE Éric, Mme PELLET Marie-José, M. REDON Yannick, M. ROUSSEL Guillaume, M. TERME Élian, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme VEYRET Marie-Josée.

**Procurations** : M. BOURREL Christian à M. FOLLANA Francis  
Mme FROMENT Valérie à Mme VEYRET Marie-Josée  
Mme LESAGE Véronique à M. VAUCLARE Jean-Luc

**Excusées** : Mme CHAZEL Claire, Mme ROUX Marie

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Josée VEYRET

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2024

### **N°CM2024-04-12-01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2024**

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2024 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

### **N°CM2024-04-12-02 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

CM2024-04-12-01	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2024
CM2024-04-12-02	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024
CM2024-04-12-03	BUDGET COMMUNE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
CM2024-04-12-04	BUDGET COMMUNE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
CM2024-04-12-05	BUDGET COMMUNE AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023
CM2024-04-12-06	BUDGET COMMUNE – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE
CM2024-04-12-07	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE : « PROJET IMMOBILIER »
CM2024-04-12-08	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

CM2024-04-12-09	BUDGET COMMUNE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
CM2024-04-12-10	BUDGET PROJET IMMOBILIER APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
CM2024-04-12-11	BUDGET PROJET IMMOBILIER APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
CM2024-04-12-12	BUDGET PROJET IMMOBILIER AFFECTATION DES RESULTATS 2023
CM2024-04-12-13	BUDGET PROJET IMMOBILIER VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
CM2024-04-12-14	BUDGET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
CM2024-04-12-15	BUDGET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
CM2024-04-12-16	BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2023
CM2024-04-12-17	BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
CM2024-04-12-18	CCPS: REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
CM2024-04-12-19	ACHAT DES PARCELLES CADASTREES B2462 et B2463
	QUESTIONS DIVERSES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

### **N°CM2024-04-12-03 – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte de gestion de la commune établi par le comptable public :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture de l'exercice 2023
Investissement	136 338,74 €	136 338,74 €	14 299,02 €	150 637,76 €
Fonctionnement	292 494,48 €	0,00 €	23 133,09 €	315 627,57 €

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif M57 de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de restes à recouvrer et les états de restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif M 57 de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget M57 de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de Gestion M57 pour l'exercice 2023, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

## N°CM2024-04-12-04 – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme VEYRET Marie-Josée, 2ième Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Marie-José PELLET, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi

Compte administratif principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	794 775,21 €	817 908,30 €	62 479,57 €	76 778,59 €
Report de l'exercice antérieur		292 494,48 €		136 338,74 €
Total	794 775,21 €	1 110 402,78 €	62 479,57 €	213 117,33 €
<b>Bilan par section</b>	<b>315 627,57 €</b>		<b>150 637,76 €</b>	

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Délibération adoptée à l'Unanimité.

## N°CM2024-04-12-05 – BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2023 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 315 627,57 €, au budget primitif 2024, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 315 627,57 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	0,00 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	315 627,57 €

### Délibération adoptée à l'Unanimité.

## N°CM2024-04-12-06 – BUDGET COMMUNE – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des taxes directes locales ainsi :

- Taux de la taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,28%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 52,55%
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,98%

Elle expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'Unanimité, de fixer les taux d'imposition en 2024 de la manière suivante :**

- **Taux de la taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,28% ;**
- **Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 55,09% ;**
- **Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS): 10,97% .**

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

#### **N°CM2024-04-12-07 - BUDGET COMMUNE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE : PROJET IMMOBILIER**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du budget principal pour équilibrer le budget annexe « Projet Immobilier ».

Pour cela, elle détaille les montants nécessaires :

Sur le budget général :

En dépense de fonctionnement, chapitre 65, article 6582 : **40 500 €**

Sur le budget annexe « projet immobilier » :

En recette de fonctionnement, chap 75, article 755 : **40 500 €**

En dépense de fonctionnement, chapitre 023 : **25 200 €**

En recette d'investissement, chap 021, article 021 : **25 200 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Approuve** le virement de la subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « Projet Immobilier » comme détaillé ci-dessus,

**Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2024

**Autorise** Madame le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

#### **N°CM2024-04-12-08 - BUDGET COMMUNE- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations telle que définie ci-dessous.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget primitif 2024.

Associations	Subventions 2023	Demandes 2024	Propositions 2024 Commission
ANT	600,00 €	700,00 €	400,00 €
APE	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €
ART	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Carrières du Bon temps	0,00 €	350,00 €	350,00 €
Chasse	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Hommes et cailloux	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Jazz à Junas	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Jeunesse Junassole	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Junas OM	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Mont Redonnet	800,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Pep's	600,00 €	900,00 €	900,00 €
Rugby CV	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
TMJ	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 600,00 €</b>	<b>14 450,00 €</b>	<b>10 750,00 €</b>
CCAS	2 500,00 €		2 000,00 €
Caisse des écoles	600,00 €	600,00 €	600,00 €

### Délibération adoptée à l'Unanimité.

#### N°CM2024-04-12-09 – BUDGET COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2023 en fonctionnement et en investissement.

#### Le projet présenté s'équilibre à :

- 1 128 705,57 € en section fonctionnement
- 399 139,33 € en section d'investissement

Il se décompose comme suit :

011- Charges à caractères général	248 700,00 €
012- Charges de personnel	299 601,00 €
014- Atténuation charges	166 000,00 €
023- Virement à la section d'investissement	227 801,57 €
65- Autres charges de gestion courante	162 103,00 €
66- Charges financières	24 500,00 €
67- Charges exceptionnelles	0,00 €
<b>Total dépenses FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 128 705,57 €</b>

013- Atténuation de charges	10 000,00 €
042- Opérations d'ordre	0,00 €
70- Produits de services	25 000,00 €
73- Impôts et taxes	470 500,00 €
74- Dotations diverses	294 978,00 €
75- Autres produits de gestion	12 000,00 €
77- Produits spécifiques	600,00 €
002- Résultat d'exploitation reporté	315 627,57 €
<b>Total Recettes FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 128 705,57 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2024
16- Emprunts et dettes assimilés	56 300,00 €
20- Immobilisations incorporelles	39 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	303 839,33 €
001- Déficit reporté	
<b>Total dépenses INVESTISSEMENT</b>	<b>399 139,33 €</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2024
021- Virement de la section d'exploitation	227 801,57 €
10- Dotations	10 700,00 €
13- Subventions d'investissement	10 000,00 €
001- Résultat reporté	150 637,76 €
<b>Total recettes INVESTISSEMENT</b>	<b>399 139,33 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2023, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

**De voter** par chapitre le budget primitif 2024 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-dessus,

**D'approuver** le programme des investissements 2024 et leurs financements.

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

### **N°CM2024-04-12-10 – BUDGET PROJET IMMOBILIER APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte de gestion du budget commerce établi par le comptable public :

30 314,43 €	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-26 031,35 €	0,00 €	1 768,40 €	-24 262,95 €
Fonctionnement	30 204,33 €	26 031,35 €	26 141,45 €	30 314,43 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif projet immobilier/commerce de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de restes à recouvrer et les états de restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Approuve le compte de Gestion M57 pour l'exercice 2023, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

## N°CM2024-04-12-11 - BUDGET PROJET IMMOBILIER - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de **Madame VEYRET Marie-Josée**, 2<sup>ème</sup> Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Marie-José PELLET, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi

Compte administratif principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	38 158,55 €	64 300,00 €	24 262,95 €	26 031,35 €
Résultats reportés		4 172,98 €	26 031,35 €	
Total	38 158,55 €	68 472,98 €	50 294,30 €	26 031,35 €
<b>Bilan par section</b>	<b>30 314,43 €</b>		<b>-24 262,95 €</b>	

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

## N°CM2024-04-12-12 - BUDGET PROJET IMMOBILIER – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2023 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 30 314,43 €, au budget primitif 2024, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 30 314,43 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	24 262,95 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	6 051,48 €

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

## N°CM2024-04-12-13 - BUDGET PROJET IMMOBILIER – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2023 en fonctionnement et en investissement.

Le projet présenté s'équilibre :

- 49 462,95 € en section d'investissement
- 58 551,48 € en section de fonctionnement

Il se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2024
011-Charges à caractère général	22 236,48 €
023- Virement à la section investissement	25 200,00 €
65-Autres charges de gestion courante	0,00 €
66- Charges financières	11 115,00 €
68- Charges exceptionnelles	0,00 €
<b>Total dépenses FONCTIONNEMENT</b>	<b>58 551,48 €</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2024
75- Autres produits de gestion	52 500,00 €
77- Produits exceptionnels divers	
002- Résultat d'exploitation reporté	6 051,48 €
<b>Total Recettes FONCTIONNEMENT</b>	<b>58 551,48 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2024
16- Emprunts et dettes assimilées	25 200,00 €
21- Immobilisations corporelles	
041-Opérations patrimoniales	
001- Déficit reporté	24 262,95 €
<b>Total dépenses INVESTISSEMENT</b>	<b>49 462,95 €</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2024
16- Emprunts	0
021-Virement de la section fonctionnem	25 200,00 €
041-Opérations patrimoniales	
001- Solde d'exécution antérieur	
10- Immobilisations corporelles	24 262,95 €
<b>Total recettes INVESTISSEMENT</b>	<b>49 462,95 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2023, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

**De voter** par chapitre le budget primitif 2024 du budget Projet immobilier/commerce, équilibré en dépenses et en recettes pour la section fonctionnement et équilibré en dépenses et en recettes pour la section d'investissement de la manière définie ci-dessus,

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

#### **N°CM2024-04-12-14 - BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte de gestion du budget eau et assainissement établi par le comptable public :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture de l'exercice 2023
Investissement	278 096,81 €	278 096,81 €	12 299,49 €	290 396,30 €
Fonctionnement	89 844,06 €	0,00 €	-675,68 €	89 168,38 €

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif eau et assainissement de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de restes à recouvrer et les états de restes à payer,



Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de Gestion du budget eau et assainissement pour l'exercice 2023, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

**N°CM2024-04-12-15 - BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de **Madame VEYRET Marie-Josée**, 2ième Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Marie-José PELLET, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	58 320,34 €	57 644,66 €	22 008,22 €	34 307,71 €
Résultats reportés		89 844,06 €		278 096,81 €
Total	58 320,34 €	147 488,72 €	22 008,22 €	312 404,52 €
<b>Bilan par section</b>	<b>89 168,38 €</b>		<b>290 396,30 €</b>	

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

## N°CM2024-04-12-16 - BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2022 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 89 168,38 € au budget primitif 2024, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 89 168,38 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	0,00 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	89 168,38 €

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

## N°CM2024-04-12-17 - BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2023 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

**Le projet s'équilibre à :**

- 144 168,38 € en section fonctionnement
- 321 860,82 € en section d'investissement.

Il se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2024
11- Charges à caractère général	31 000,00 €
042_ Opérations d'ordre de transfert entr	31 464,52 €
65- Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66- Charges financières	17 100,00 €
67- Charges exceptionnelles	62 603,86 €
<b>Total dépenses FONCTIONNEMENT</b>	<b>144 168,38 €</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2024
70- vente de produits fabriqués	55 000,00 €
002- Excédent d'exploitation reporté	89 168,38 €
<b>Total Recettes FONCTIONNEMENT</b>	<b>144 168,38 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2024
16- Emprunts et dettes assimilés	18 600,00 €
20- Frais d'études	
21- Immobilisations corporelles	271 796,30 €
040- Opérations d'ordre de transfert	31 464,52 €
001- Déficit reporté	0,00 €
<b>Total dépenses INVESTISSEMENT</b>	<b>321 860,82 €</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2024
10222 FCTVA	0,00 €
1068-Excédent de fonctionnement capita	0,00 €
13- subventions d'équipement reçues	0,00 €
040- opération d'ordre de transfert entre	31 464,52 €
001- Solde d'exécution antérieur	290 396,30 €
<b>Total recettes INVESTISSEMENT</b>	<b>321 860,82 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2023, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

**De voter** par chapitre le budget primitif 2024 du budget eau et assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-dessus,

**D'approuver** le programme des investissements 2024 et leurs financements.

**Délibération adoptée à l'Unanimité.**

## N°CM2024-04-12-18 – CCPS : RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Mme le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur l'augmentation de la part scolaire publique dans le montant des attributions de compensation comme proposée par la CCPS.

Il est rappelé que les attributions de compensation sont composées de trois parties :

- **Une part initiale** calculée selon les règles en vigueur l'année de l'intégration de la Commune concernée à la Communauté de Communes, en conformité avec l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ; cette part est figée.
- **Une part scolaire publique**, 1 090 € par élève scolarisé en primaire ; cette part est variable, elle évolue chaque année en fonction des effectifs scolaires publics.
- **Une part scolaire privée**, 1 164 € par élève en maternelle et 546 € par élève en élémentaire; cette part est également variable, elle évolue chaque année en fonction des effectifs scolaires privés.

Ces deux parts scolaires ont été adoptées par la Communauté de Communes et les communes membres selon le principe de la révision libre détaillé au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Le coût net par élève du public a augmenté progressivement pour la CCPS, passant de 1 409 € en 2018 à 1 873 € en 2023.

**Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 février 2024 (22 votes pour, 9 contre, 4 abstentions), il est proposé d'augmenter la part scolaire publique de 1 090 € à 1 130 €, soit 40 € de plus par élève. La part scolaire privée reste inchangée par rapport à la délibération du 25 janvier 2024.**

Après l'exposé du Maire, le conseil municipal veut bien entendre le besoin d'augmenter la part scolaire publique au vu de l'évolution du coût par élève qui n'a pas été réévalué depuis 2018 mais il regrette, par souci d'équité entre les communes, que la révision de cette attribution de compensation n'ait pas été étudiée dans sa globalité : En effet, il estime que le montant de la part initiale aurait dû, lui aussi, être revu dans le cadre de cette réflexion sachant que son calcul date de plusieurs décennies, au moment de la création de la Communauté de Communes du Pays de Sommières et selon les règles en vigueur cette année là.

**En conséquence, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'Unanimité, refuse l'augmentation de la part scolaire publique des attributions de compensation.**

## N°CM2024-04-12-19 – ACHATS DES PARCELLES CADASTRÉES B 2462 ET B 2463

Situées le long du Chemin de Vallargues :

- la parcelle B2462 de 29 m<sup>2</sup> est issue de la division de la parcelle B941 en 2024 ;
- la parcelle B2463 de 23 m<sup>2</sup> est issue de la division de la parcelle B960 en 2024.

Ces parcelles permettraient d'élargir le Chemin de Vallargues actuellement très étroit, notamment au niveau du virage.

Le propriétaire propose de céder à la commune chacune de ces parcelles pour 1 euro symbolique.

Après avoir délibéré, l'Assemblée passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire a informé l'assemblée du choix du nouveau contrat, au tarif réglementé, passé avec EDF comme fournisseur d'électricité pour le local sis sur le terrain de l'ancienne station d'épuration.

Le Conseil Municipal a confirmé sa volonté de maintenir le bureau de poste ouvert les samedis matin (hors période estivale de congé de l'agent en charge de ce service).

La séance est levée à 20 h 45

**Le secrétaire de séance,  
Marie-Josée VEYRET**

**Le Maire,  
Marie-José PELLET**